

**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32040 – “ Haute vallée de l'Eau Noire ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32040 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site correspond aux zones humides de l'Eau Noire et de ses affluents entre Rièzes (Forge Jean Petit) et Cul-des-Sarts. Il englobe des prairies de fauche, des milieux alluviaux (Forge Jean Petit, vallée entre Rièzes et l'Escaillère, Marais de la Haute-Nimelette), établis souvent sur sols gleyifiés, une petite tourbière relique à Cul-des-Sarts mais aussi des portions de massifs forestiers mixtes (hêtraies mélangée à des pessières des Bois des Hauts Marais et de Gonrieux). La vallée de l'Eau Noire et celles de ses affluents forment un complexe exceptionnel occupé par des végétations hygrophiles variées et de qualité : phalaridaies, jonchaies, glycériaies, scirpaies, cariçaies diverses, bas-marais, aulnaies rivulaires et anciennes prairies humides de fauche très riches en espèces, tourbières partiellement dégradées (Haute-Nimelette, Cul-des-Sarts), et de boulaies pubescentes sur sols gleyifiés. Les forêts environnantes correspondent essentiellement à des stades dégradés de la hêtraie à luzule (forêts mélangées d'épicéas et de hêtres) avec une avifaune riche et diversifiée. On y observe la présence de plantes rares hygrophiles caractéristiques des diverses végétations rencontrées (dont les milieux paratourbeux), de papillons rares et menacés, de poissons de l'annexe II de la Directive. On notera que la qualité de l'eau de l'Eau Noire est bonne.

**A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
6510	81,68 ha	C	
91E0*	43,05 ha	C	UG 7
9110	31,06 ha	C	
6430	19,78 ha	B	
4030	13,44 ha	C	
3260	7,58 ha	B	
3130	5,84 ha	C	
91D0*	5,53 ha	C	UG 6
9160	1,47 ha	C	

3160	1,03 ha	C	
3150	0,56 ha	C	
6230*	0,50 ha	C	UG 2

**Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible**

**3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea**

**3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition**

**3160 : Lacs et mares dystrophes naturels**

**3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion**

**4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)**

**6230\* : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)**

**6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin**

**6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)**

**9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum**

**9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli**

**91D0\* : Tourbières boisées**

**91E0\* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)**

## B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	P				C
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			P	1-10 i	-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		1-5 i			-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		P			-
A073	Milvus migrans	Milan noir		1-3 i			-
A074	Milvus milvus	Milan royal		1-2 i			-
A094	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur				0-1 i	-
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde				P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais				P	-
A224	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe		1-3 p			-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	5 p				-

A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-2 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	2-3 p				-
A275	Saxicola rubetra	Tarier des prés		P			-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		10-15 p			-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise			1-2 i		-

**Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32040 – “ Haute vallée de l'Eau Noire ”.

Namur, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN